

Retour sur Octobre rose

À l'occasion du mois évènementiel "Octobre rose" organisé par la Ligue contre le Cancer, le SIETOM de Chalosse, partenaire de l'institution dans le cadre de la collecte du verre, s'est associé à l'évènement. Le but de cette opération était de sensibiliser le public au tri du verre tout en rappelant l'enjeu social qui en découle dans la continuité du soutien de 6500€ versés par le SIETOM à la Ligue contre le cancer pour aider les malades et leurs familles grâce au verre collecté dans les conteneurs de tri.

Deux actions ont ainsi été conduites : l'habillage de 12 colonnes à verre d'une bâche et la pose d'oriflammes sur 12 totems. Ce sont ainsi 24 points tri qui ont été habillés durant toute cette opération sur les communes d'Amou, Bégaar, Doazit, Geaune, Goos, Habas, Hagetmau, Hinx, Mimbaste, Meilhan, Mugron, Pomarez, Pontonx-sur-Adour, Pouillon, Rion-des-Landes, Saint-Sever, Samadet et Tartas.



Résultats

+ 13.5 tonnes
de verre collecté par rapport à octobre 2016 soit une **augmentation de 9%.**

Bravo et merci pour votre mobilisation

Que faire de mes vieux appareils électroménagers ?

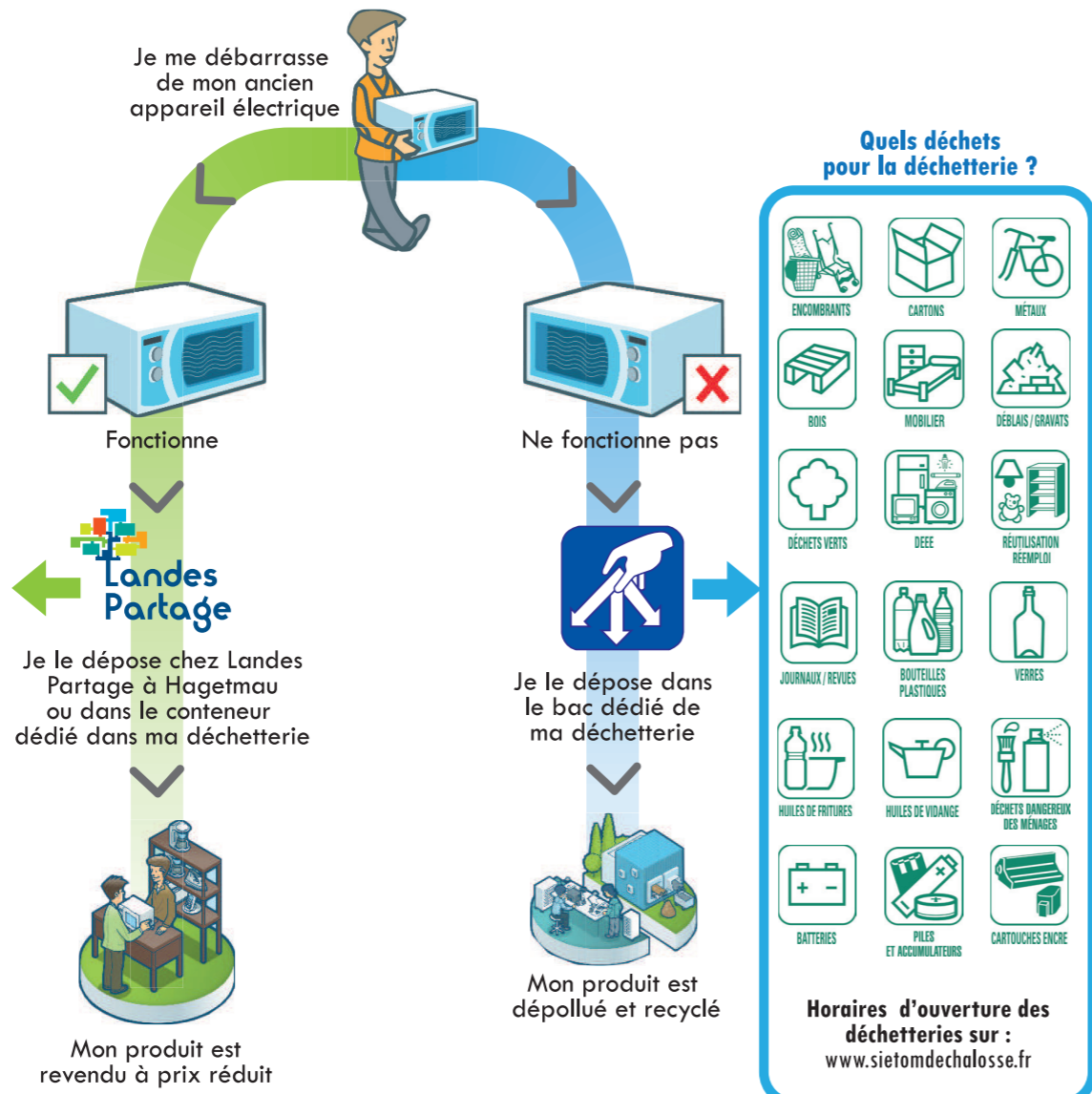
Quels objets pour la recyclerie Landes Partage ?



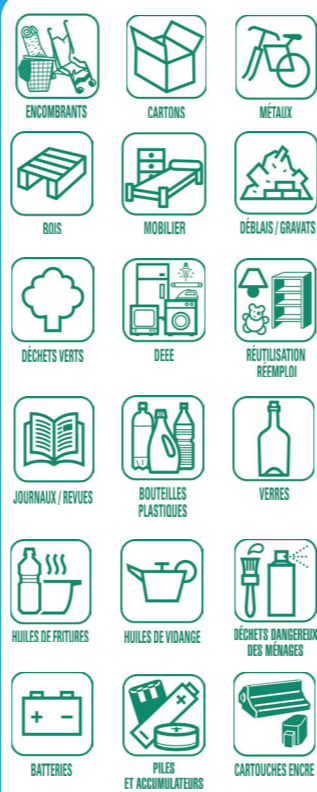
Horaires d'ouverture de la recyclerie :
Mardi au samedi
10h - 13h et 14h - 17h

Coordonnées
Chemin de Bellegarde
(face au Netto)
40 700 Hagetmau

Je me débarrasse de mon ancien appareil électrique



Quels déchets pour la déchetterie ?



Horaires d'ouverture des déchetteries sur :
www.sietomdechalosse.fr



la TRIBUNE du SIETOM

pour en savoir plus sur les déchets

Décembre 2017 - N°10

A Noël, nous pouvons tous faire un cadeau à la planète



Pensons-y au moment de les jeter, nous ferons ainsi un geste pour la planète.

Dans ce numéro, nous avons souhaité porter un regard sur les différences de services que vous pouvez voir avec d'autres territoires que celui du SIETOM. Toutes les collectivités en charge de la collecte des déchets n'ont pas la même manière de fonctionner, chacune s'adaptant et adaptant ses moyens à son territoire. De fait, les modes de collectes diffèrent et parfois le tri peut même être différent d'une commune à l'autre. Pour le SIETOM, sachez que vos élus travaillent avec le souci de continuité, d'efficacité et de proximité tout en veillant à l'efficacité du service dans une maîtrise constante des dépenses.

Je vous rappelle que nous vous ouvrons nos portes tous les 1ers mercredis de chaque mois ou les 1ers mercredis des petites vacances scolaires. Ces visites vous permettent de comprendre les choix qui sont les nôtres et l'intérêt que nous avons tous à faire le tri.

Enfin, pensez aussi à trier le verre, c'est si facile et vous serez fiers de participer au soutien du SIETOM pour la Ligue contre le cancer. Pour mémoire, nous avons versé 6500€ en 2017. Continuons.

Le personnel, les délégués des communes et moi-même vous souhaitons une nouvelle année des plus belles.

Odile Lafitte
Présidente du SIETOM

A vos agendas

Le SIETOM organise des journées portes ouvertes de son site à Caupenne tous les 1ers mercredis de chaque mois ou les 1ers mercredis des petites vacances scolaires.

Les prochaines journées auront lieu :

- Mercredi 3 janvier
- Mercredi 14 février (vacances scolaires)
- Mercredi 7 mars
- Mercredi 11 avril (vacances scolaires)
- Mercredi 2 mai
- Mercredi 6 juin

Les visites sont organisées le matin de 10h à 11h30 et l'après midi de 14h à 15h30.

Vous pouvez ainsi venir découvrir notre unité de valorisation organique, le centre de stockage des déchets, la production de compost normé et la gestion des déchets recyclables.

Vous pouvez vous inscrire via notre site internet www.sietomdechalosse.fr ou par téléphone au 05 58 98 57 57.

En dessous de 5 personnes, les visites pourront être décalées à une date ultérieure.

Quelques idées pour des fêtes éco-responsables

LE BONHEUR EST DANS LE TRI



Trier ses déchets

= plus de déchets recyclés
Chaque tonne de verre triée génère une économie pour le SIETOM de 166€ et rapporte 3€ à la Ligue contre le cancer



UN BEAU JARDIN POUR PAS UN RADIS

Composter ses déchets organiques

= moins de déchets à la poubelle et du compost pour mes fleurs ou mon potager
Les composteurs sont gratuits, pensez à vous inscrire sur notre site internet



EMBALLER, C'EST PAYER

Eviter les portions individuelles et privilégier les circuits courts

= moins d'emballages à la poubelle et dynamisme de l'économie locale



Apporter ses déchets dangereux et encombrants à la déchetterie

= moins de déchets aux pieds des conteneurs et des déchets traités



Préférer les piles rechargeables

= moins de déchets à traiter et des économies financières sur le long terme



GÂCHIS ZÉRO DANS LE CHARIOT

Privilégier la vaisselle durable, les nappes et les serviettes en tissu

= moins de déchets à usage unique à la poubelle et des économies financières

Responsable de la publication : Madame Odile LAFITTE
Conception et réalisation : Service communication
Impression : Imprimerie d'Albret - 40 140 SOUSTONS
Tirage : 32 800 exemplaires

Nos partenaires :



SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses
40 250 Caupenne
Tel : 05.58.98.57.57
www.sietomdechalosse.fr

Le tri de tous les plastiques. pourquoi pas chez nous ?

C'est en développant le tri des emballages en plastique que nous pourrions améliorer le taux de recyclage des emballages. En effet, chaque année, plus d'un million de tonnes d'emballages en plastique sont utilisés par les Français, mais seuls 28% sont recyclés. L'un des leviers pour progresser est de simplifier le tri en permettant de trier tous les emballages. Aujourd'hui, 15 millions d'habitants sont concernés par l'extension des consignes de tri en marche depuis 2012.

Objectif : doubler le taux de recyclage des plastiques

Lors de la mise en place du tri des emballages en France en 1992, des filières de recyclage des bouteilles et flacons ont émergé et les consignes de tri ont été limitées à cette catégorie qui représente une petite moitié des emballages en plastique. Grâce aux progrès techniques et industriels accomplis en 25 ans, on estime aujourd'hui que la majeure partie des emballages en plastique pourrait être recyclée. Dès 2012, cette perspective a permis d'envisager une extension des consignes de tri à tous les emballages. Avec comme objectif de doubler les tonnages de plastique recyclés d'ici 2030, tout en augmentant aussi le recyclage des autres matériaux.

15 millions de Français peuvent trier tous leurs emballages

Démarrée en 2012, l'extension des consignes de tri pilotée par CITEO (né de la fusion entre Eco-emballages et Ecofolio) et ouverte à quelques collectivités permet aujourd'hui à 15 millions de Français de trier tous leurs emballages : films, sachets, pots, barquettes...

Un changement d'habitude de tri accueilli très positivement par les habitants. L'extension permet de répondre à un souhait de simplification du geste de tri, avec des consommateurs de plus en plus en demande de pouvoir agir concrètement en faveur de l'environnement et des résultats encourageants :

- 2 kg par habitant et par an de films et pots/barquettes en plastique recyclés
- 17 000 tonnes d'emballages en plastique recyclés en plus en 2016.

Un déploiement progressif vers le 100% tri

Pour aboutir à une généralisation de l'extension des consignes partout en France, il est nécessaire de poursuivre la modernisation des centres de tri et de développer les capacités de recyclage des emballages en plastique. Deux conditions qui nécessitent des investissements conséquents et du temps. Sans oublier les efforts des marques pour rendre leurs emballages mieux recyclables, tout en conservant leurs qualités de préservation et de protection.

Le déploiement des consignes élargies à l'ensemble du territoire d'ici 2022 sera donc progressif et le SIETOM s'inscrit dans cette perspective. En effet, le SIETOM participe actuellement à une étude territoriale avec d'autres syndicats landais et pyrénéens dans le but de faire émerger le prochain centre de tri qui sera en capacité de trier tous les emballages plastiques.



Phase 3
2017 - 2022
66 Millions de français

Phase 2
2015 - 2016
15 Millions de français

Phase 1
2012 - 2014
3.7 Millions de français

Que deviennent les déchets triés ?

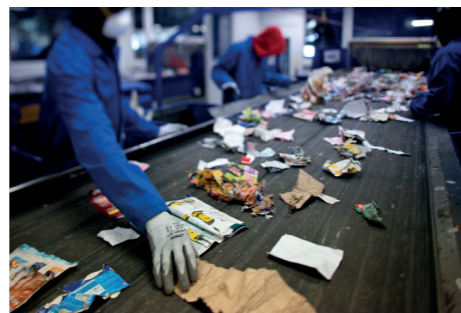
Une fois la collecte des points tri réalisée par le SIETOM, les déchets sont acheminés sur un centre de tri à Bayonne. Sa mission est de compléter le tri effectué par les habitants en séparant les emballages par matériau.

Déposés sur un tapis roulant, les emballages vont suivre différentes étapes successives pour séparer le plastique, le papier, le carton, l'acier et l'aluminium. Une grande partie du tri est effectué mécaniquement (aimant pour l'acier, courant de foucault pour l'aluminium, tri optique pour les plastiques,...) mais certains gestes sont effectués à la main par des opérateurs de tri. Ils séparent notamment les refus de tri qui sont constitués des erreurs que nous pouvons faire au moment du tri dans les conteneurs.

Une fois triés par familles de matériaux, les emballages sont ensuite compactés et acheminés vers des usines de recyclage.

Le tri et l'élimination de ces refus représente un coût important pour le SIETOM. En 2016, les erreurs de tri ont représenté un poids de 3,8 kg/hab et une facture de 41 885€.

Quelques déchets non recyclables à jeter à la poubelle



Pourquoi des modes de collecte différents ?

En porte à porte, en bac de regroupement ou en apport volontaire, il existe plusieurs moyens pour ramasser vos déchets. La diversité de ces modes de collecte permet aux collectivités de choisir le système le mieux adapté aux problématiques de leur territoire mais tous ne s'adaptent pas à celui du SIETOM. On vous explique ici pourquoi.

3 modes de collecte sont répandus en France. Ils peuvent être utilisés aussi bien pour la collecte des déchets recyclables que les ordures ménagères :

Mode de collecte	Quelles caractéristiques ?	Le SIETOM l'utilise t'il ?	Quels avantages ?	Quels inconvénients ?
La collecte en porte à porte 	Le ramassage se fait devant chez moi	NON (*)	 Les performances de tri sont très bonnes s'il est utilisé pour les déchets recyclables	€ € € Les coûts de collecte sont très importants
La collecte en bac de regroupement 	Je dépose mes sacs dans un bac proche de mon domicile	OUI pour les ordures ménagères	 Les performances de tri sont bonnes s'il est utilisé pour les déchets recyclables	€ € Les coûts de collecte sont importants
La collecte en apport volontaire 	Je trie mes déchets dans le point tri le plus proche de mon domicile	OUI pour les déchets recyclables	€ Les coûts de collecte sont faibles	 Les performances de tri sont bonnes

(*) La collecte des ordures ménagères des centres-ville d'Hagetmau et Saint-Sever se fait encore en porte à porte mais le SIETOM met en place des équipements pour supprimer ce mode de collecte en 2018 à Saint-Sever et à l'horizon 2019 à Hagetmau.

Le SIETOM a donc choisi 2 modes de collecte compatibles avec la ruralité de son territoire pour rationaliser ses coûts et adapter son offre de service.

Le passage en bac de regroupement sur l'ensemble du territoire pour les ordures ménagères, la suppression du porte à porte, la réorganisation des tournées et l'adaptation des fréquences de collecte permettent de limiter les hausses dues aux coûts du transport des déchets : hausse des prix du carburant, renforcement des réglementations générales sur les transports et des conditions de sécurité.



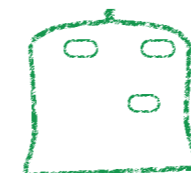
Les coûts de collecte et traitement pour les ordures ménagères



56€/hab*



42€/hab**



Les coûts de collecte et traitement pour les déchets recyclables



10,7€/hab*



8€/hab**

* Source ADEME

** Source CITEO